



Groupement Hospitalier de Territoire

Dossier d'admission aux emplois hospitaliers Certificat médical d'aptitude à l'emploi et certificat de vaccinations obligatoires (A REMPLIR PAR LE MEDECIN AGREE)

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) - INSTITUT DE FORMATION DES AIDES SOIGNANTS (IFAS)

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage.

Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur <u>www.mesvaccins.net</u> et validé par un professionnel de santé.

Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats**, en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).

Docteur Nom/Prénom :		
Titre et qualification :	Li	eu, date
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone :		
Je, soussigné(e), Docteur		,
Certifie que M / Mme, Nom :	Pr	énom :
Né(e) le		
technicien en analyses biomédicales. A été vacciné(e): Contre la diphtérie, le tétanos et l	la poliomyélite :	
. ,	Dernier Rappel Effectué	
Nom du vaccin	Date	N° lot
 Contre la fièvre typhoïde depuis la ayant un stage ou une activité à risque la manipulation d'échantillons biologique 	de contamination dans un laborate	
Nom du vaccin	Date	N° lot





• Rougeole:

- Vous devez avoir eu 2 doses si vous êtes né(e) à partir de 1980
- Si vous êtes né(e) avant 1980, une dose ROR est à effectuer si vous n'avez jamais été vacciné(e) et si vous n'avez pas d'antécédent de rougeole documenté.

Nom du vaccin	Date	N° lot

Contre l'hépatite B :

Nom du vaccin	Date	N° lot

Sérologie	Date	Résultats

Selon les conditions définies au verso, il-elle est considéré(e) comme (rayer les mentions inutiles) :

Immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non
 Non répondeur (se) à la vaccination : oui non

- COVID 19 (Fournir le certificat de vaccination avec le QR CODE et le nombre de vaccination) :
 - Vous devez avoir eu 3 doses ou l'avoir contracté

A contracté le COVID 19	Nom du vaccin	Date	Nombre de doses reçues
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	

- Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession et au suivi de la formation,
- Remplit les conditions de vaccinations obligatoires conformément à la règlementation pour servir et faire valoir ce que de droit.

Date du certificat :	
	Signature et cachet du médecin

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.